Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Berry, tenue le mardi le 6 octobre 2026, à 19 h 30, au 274 route 399. Sont présents, le maire, monsieur Jules Grondin, les conseillers suivants :

Présents :	René Roy	(01)
	Éric Bolduc	(04)
	Pascal Quévillon	(05)
Absents :	Junior Bernier-Gagnon	(02)
	Sébastien Gagné	(03)
	Dany Quévillon	(06)

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jules Grondin, Marie-Ève Strzelec, greffière-trésorière est présente. Le maire déclare la séance ouverte.

151-10-2026 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par M. Éric Bolduc et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1ER SEPTEMBRE 2026
3. PRÉSENTATION DES COMPTES
3.1. PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ
3.2. PRÉSENTATION DES COMPTES SECTEUR FORÊT
3.3. PRÉSENTATION DES COMPTES DU COMPTOIR POSTAL
4. FINANCES
5. TABLE DES MAIRES
6. ADMINISTRATION
6.1. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE 2026-2030
6.2. OCTROI D'UN NUMÉRO CIVIQUE
7. PÉRIODE DE QUESTION
8. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT
8.1. SOIRÉE DU CHASSEUR
8.2. BINGO DE NOËL
8.3. STATISTIQUES CAMP DE JOUR
8.4. PROJET STRUCTURANT ET INAUGURATION – CDESC
9. INSPECTEUR
10. VOIRIE
10.1. PNEUS CAMIONETTE
11. FORÊT
11.1. OCTROI CONTRAT – TRANSOIRT BOIS EN LONGUEUR 2026-2027
12. CORRESPONDANCE – AVEC PRISE DE DÉCISION
12.1. GRES – UQAT DEMANDE D'APPUI
12.2. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE CDESC
12.3. CREAT – DEMANDE D'APPUI
13. CORRESPONDANCE – SANS PRISE DE DÉCISION
13.1. LETTRE VILLE D'AMOS
13.2. PROGRAMME ÉCOÉNERGIE 360
14. RÈGLEMENT
15. PÉRIODE DE QUESTION
16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

152-10-2026 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1ER SEPTEMBRE 2026**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par : M. René Roy;
Secondé par : M. Pascal Quévillon;
Et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du 1er septembre soit accepté tel que rédigé.

153-10-2026 **PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par : M. Éric Bolduc;
Secondé par : M. Pascal Quévillon;
Et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer, soit ;

Salaires payés avec les dépôts #167 à 177 pour un total de 9 060,68$;

Comptes payés avec les transactions #167 à 176 et les chèques #39 et 40 pour un total de 96 458,87$;

Comptes à payer avec les transactions #177 à 185 et les chèques 41 à 44 pour un total de 37 527,52$.

154-10-2026 **PRÉSENTATION DES COMPTES DU SECTEUR FORÊT**

Il est proposé par : M. Pascal Quévillon;
Secondé par : M. René Roy;
Et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés, soit ;

Comptes payés avec la transaction #25 pour un total de 4 760,55$.

155-10-2026 **PRÉSENTATION DES COMPTES DU COMPTOIR POSTAL**

Il est proposé par : M. Éric Bolduc;
Secondé par : M. René Roy;
Et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés, soit ;

Comptes payés avec le chèque #494 pour un total de 38,31$.

TABLE DES MAIRES

Le maire fait un résumé des points discutés.

156-10-2026 **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE 2027-2030**

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos offre un service de protection contre l'incendie;

CONSIDÉRATN QUE la Municipalité de Berry désire faire partie de l'entente relative à la protection contre l'incendie à intervenir avec la Ville d'Amos et les autres municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a pour objet l'organisation, l'opération et l'administration du service de protection contre l'incendie par la Ville d'Amos pour les territoires visés;

CONSIDÉRANT QUE l'entente établit notamment les obligations des parties, les modalités de fonctionnement du service, les responsabilités respectives, les assurances, les mesures de prévention, ainsi que les modalités de calcul et de paiement de la contribution financière applicable;

CONSIDÉRANT QUE l'entente est prévue pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2030, sous réserve des conditions qui y sont prévues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Pascal Quévillon
Secondé par : M. René Roy;
Et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil de la Municipalité de Berry approuve les termes de l'entente intitulée « Entente relative à la protection contre l'incendie » à intervenir entre la Ville d'Amos et les municipalités participantes;

QUE Jules Grondin, maire, et Marie-Ève Strzelec, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Berry, ainsi que tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Municipalité de Berry s'engage à respecter les obligations qui lui incombent aux termes de cette entente.

157-10-2026 **OCTROI DE NUMÉRO CIVIQUE**

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une demande citoyenne pour l'ajout d'un numéro civique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Éric Bolduc
Secondé par : M. Pascal Quévillon;
Et résolu à l'unanimité;

QUE l'ajout de numéro civique soit fait comme suit :

Numéro de lot :	3 615 848
Adresse :	162, Route 399

QUE l'achat et l'installation de la plaque et le poteau requis à l'identification du terrain sera fait par la propriétaire.

PÉRIODE DE QUESTION

Le conseil répond aux questions des citoyens.

158-10-2026 **SOIRÉE DU CHASSEUR**

ATTENDU QUE l'Association des loisirs et des sports de Berry désire organiser leur traditionnelle soirée du chasseur le 5 décembre 2026;

ATTENDU QUE pour faire la soirée du chasseur, il faut un endroit sécuritaire pour la soirée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. René Roy
Secondé par : M. Éric Bolduc;
Et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil accepte de prêter la salle du sous-sol de l'église pour la soirée du chasseur de l'Association des loisirs et des sports de Berry le 5 décembre 2026.

159-10-2026 **BINGO DE NOËL**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite organiser un Bingo de Noël pour les enfants de 2 à 16 ans de Berry le 29 novembre 2026;

ATTENDU QUE cette activité nécessite l'achat de prix et de collations;

ATTENDU QUE la tenue de cette activité nécessite de l'organisation et de la coordination;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Éric Bolduc
Secondé par : M. René Roy;
Et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise un budget maximal de 1 000$ pour l'organisation du Bingo de Noël;

QUE l'agente de développement soit mandatée pour organiser et coordonner l'activité.

STATISTIQUES CAMP DE JOUR

Le conseil a reçu les statistiques des camps de jour d'été.

Municipalités	Nombre de jeunes (en moyenne sur 7 semaines)
Amos	103
Barraute	0
Berry	0
La Corne	4
La Motte	2
Landrienne	4
Launay	2
Preissac	0
Saint-Dominique-du-Rosaire	0
Sainte-Gertrude-Manneville	1
Saint-Marc-de-Figuery	3
Saint-Mathieu-d'Harricana	10
Trécesson	4
Guyenne	0 (2 jeunes sur 7 semaines)

PROJET STRUCTURANT ET INAUGURATION – CDESC

La Corporation de développement économique et social du centre a inviter la population à l'inauguration du parc municipal du rang du Lac-à-Fillion. L'événement a eu lieu le samedi 3 octobre 2026 de 12h30 à 14h30 et un dîner hot dog était offert sur place. L'événement a attiré plus de 45 personnes. Le projet du parc est une réalisation qui a eu lieu grâce au financement du fonds structurant de la MRC d'Abitibi, le financement de la Municipalité de Berry, 9118-0042 Québec inc, les entreprises forestières BYD inc ainsi que les nombreux bénévoles.

160-10-2026 **PNEUS CAMIONETTE**

ATTENDU QUE la camionnette a besoin de nouveaux pneus d'hiver;

ATTENDU QUE le conseil a reçu plusieurs soumissions pour l'achat pneus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. René Roy
Secondé par : M. Éric Bolduc;
Et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil accepte la soumission de Pneus GBM pour l'achat de 4 pneus d'hiver Toyo au montant de 1 268,00$ avant les taxes applicables.

161-10-2026 **GRES UQAT – DEMANDE D'APPUI**

ATTENDU QUE l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) souhaite déposer un projet visant la création d'un Laboratoire naturel sur l'hydrogéologie des eskers (LNHE), notamment sur l'esker Saint-Mathieu-Berry;

ATTENDU QUE ce projet vise à améliorer les connaissances sur les eaux souterraines et à favoriser une gestion durable de la ressource en eau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Pascal Quévillon
Secondé par : M. Éric Bolduc;

Et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil de la Municipalité de Berry appuie le Laboratoire naturel sur l'hydrogéologie des eskers (LNHE) présenté par l'UQAT;

QUE la Municipalité de Berry confirme son intérêt à collaborer au projet sans contribution financière ou en nature demandée à la Municipalité.

162-10-2026 **CDESC – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE la Corporation du développement économique social et du centre organise un Bingo le 7 novembre 2026 au sous-sol de l'église du rang du Lac-à-Fillion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. René Roy
Secondé par : M. Éric Bolduc;
Et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil donne une contribution financière de 250$ à la CDESC pour leur activité.

163-10-2026 **CREAT – DEMANDE D'APPUI**

CONSIDÉRANT QUE près de 25% de la population de l'Abitibi-Témiscamingue s'approvisionne en eau potable à partir d'un puits domestique;

CONSIDÉRANT QUE la qualité de l'eau souterraine peut être affectée par différents contaminants microbiologiques et chimiques;

CONSIDÉRANT QUE les analyses réalisées dans la région entre 2015 et 2025 démontrent qu'un puits analysé sur deux présentait au moins un paramètre non conforme;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) porte une nouvelle phase d'un projet régional visant à améliorer l'Accès aux analyses de qualité de l'eau, à bonifier les connaissances sur l'eau souterraine et à favoriser de meilleures pratiques de suivi et d'entretien des puits domestiques;

CONSIDÉRANT QUE ce projet repose sur une collaboration entre la santé publique, les organismes de bassin versant, les municipalités et différents partenaires régionaux et scientifiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Éric Bolduc
Secondé par : M. René Roy;
Et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Berry appuie le projet régional porté par le CREAT visant l'amélioration de la qualité de l'eau des puits domestiques;

QUE la Municipalité reconnait l'importance de cette initiative pour la prévention des risques pour la santé, l'amélioration des connaissances sur l'eau souterraine et la sensibilisation des propriétaires de puits domestiques.

LETTRE VILLE D'AMOS

Le conseil a reçu une lettre de la Ville d'Amos – Service des incendies concernant la prise en compte des subventions dans le calcul des contributions annuelles. Les sommes obtenues seront déduites des coûts admissibles du service avant que le solde soit réparti entre les municipalités participantes. En conséquence, le montant de la contribution annuelle de chaque municipalité pourra varier d'une année à l'autre en fonction des coûts réels d'opération et de gestion du service, du nombre actualisé de logements dans chaque municipalité participante et des subventions et autres aides financières obtenues pour le service.

PROGRAMME ÉCOÉNERGIE 360

Suite au rapport préliminaire de la performance énergétique dans le cadre du programme ÉcoÉnergie 360, la FQM nous informe que selon les paramètres actuels, nous ne sommes pas admissibles au programme puisqu'ils ne permettent pas de soutenir des projets de mise à niveau énergétique de notre niveau.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTION

Le conseil répond aux questions des citoyens.

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES

Présents : 0

164-10-2026 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Éric Bolduc; et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 19 h 42.

Adopté à l'unanimité;

Jules Grondin	Marie-Ève Strzelec
Maire	Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Jules Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.